

*



Marame Ndour, Sénégal

VERS UNE INITIATIVE MONDIALE DE SAUVEGARDE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET POUR LA JUSTICE ENVIRONNEMENTALE ?

Le changement climatique, loin de constituer une donnée abstraite tend à devenir une réalité de plus en plus palpable, ne serait-ce que sur le plan des négociations politiques internationales. Cela laisse présumer que l'impact de la dégradation de l'environnement sur la santé humaine est pris en compte de manière croissante sur le plan scientifique.

Face à cette thématique aussi importante que complexe, le premier défi semble être celui de la mesure. Comment mesurer l'impact du changement climatique sur la santé des populations vulnérables ? Le premier défi consisterait à « donner corps » à ce que certains pressentent et observent déjà : la prégnance de multiples nouveaux risques pour les populations pauvres et exposées aux effets de la dégradation de la qualité environnementale.

En effet, à notre sens ce premier impératif sera exigé étant donné que la décision politique repose, face à une telle problématique, sur l'expertise scientifique. Il sera nécessaire de démontrer de manière factuelle la gravité de la situation et de la mesurer.

Un deuxième défi non moins important est celui d'une plaidoirie réussie. Il s'agit de « désamorcer » les controverses politiques sous-jacentes à ce genre de problématique. Comment faire comprendre aux décideurs et aux plus riches de ce monde qu'il est de leur intérêt de considérer sérieusement l'impact de la dégradation de l'environnement sur les plus pauvres sans tarder ? Comme c'est le cas lorsqu'on est face à d'autres problématiques dites globales, la prise en compte de la situation et des besoins des populations les plus pauvres relève de projections tardives et instrumentales.

Si les débats sur le changement climatique ainsi que les négociations s'y rapportant font florès, si la prise de conscience d'une nécessité d'agir a fait jour, des contradictions prévisibles ont surgi non seulement sur la fin mais également sur les moyens.

Ces contradictions nourrissent ce qui pourrait constituer une pomme de discorde entre les nations dominantes dans la mondialisation économique, les nations dites émergentes et pauvres qui subissent cette dernière. Un clivage est né entre ceux qui sont davantage exposés et ceux qui sont largement responsables du changement climatique et qui néanmoins se font les voix de la raison face aux premiers. Leur mot d'ordre désormais est de prendre en compte l'environnement dans les politiques de développement. Il s'agit de ne pas répéter les mêmes erreurs. Mais se pose un dilemme d'action collective non seulement au sein des pays riches mais également des nations qui ont entrepris de faire décoller leurs économies à tout prix. Ces

dernières leur rétorquent : comment pouvons-nous nous hisser à votre niveau si nous bridons d'ores et déjà notre croissance au nom du respect de l'environnement ?

Nous nous trouvons devant une configuration somme toute cynique : les plus riches sont ceux qui ont le plus d'impact sur le changement climatique tandis que les plus vulnérables sont ceux qui en subissent le plus les conséquences. Aussi le second défi consistera à faire une plaidoirie et à produire de la nécessité : celle de mettre en œuvre des politiques correctrices des effets mesurés. Eventuellement, en démontrant à quel point cela peut hypothéquer tous les efforts entrepris par ailleurs pour aider ces pays à se développer et à accéder à un meilleur état de santé.

Un troisième défi consistera à prioriser les risques et à définir des solutions. Pour y parvenir un moyen parmi d'autres consisterait à reprendre le concept de justice environnementale. Ce dernier, souvent mobilisé à une échelle nationale, devra être transposé à une échelle internationale. Ce concept est très utile car il nous renvoie à celui d'inégalités environnementales, or c'est précisément ce dont il s'agit : une inégale exposition à la dégradation de l'environnement, de la qualité de vie et bien entendu aux risques naturels.

Que faire face à ce genre d'inégalités difficilement réversibles à moyen terme ? La recherche en matière de santé au profit des populations les plus pauvres peut d'ores et déjà être effectuée en fonction des impacts mesurés. Il s'agit désormais de systématiquement lier le facteur environnement au facteur santé, les deux étant indiscutablement liés. La santé est perçue et traitée comme un « champ » à part qui néanmoins touche à tous les autres aspects de la vie et surtout l'environnement. En effet, quand il est question de santé, on traite inévitablement d'environnement (santé environnementale : pollution air/eau, « chimie verte » ; assainissement, lutte anti-vectorielle ; sécurité alimentaire ; catastrophes naturelles etc.). Le changement climatique peut compromettre l'accès à :

- une alimentation suffisante (variations du climat trop fortes entraînant de mauvaises récoltes dues à la sécheresse ou aux inondations), équilibrée/variée (biodiversité menacée : baisse de la diversité des espèces cultivées) et saine (non-toxicité : pesticides, résidus chimiques...)
- une eau potable ; la qualité de l'air ; des habitats salubres, non pollués, non exposés à des catastrophes naturelles.

Autrement, elle favorise certainement :

- des variations marquées de température, synonyme par exemple de canicules, d'inondations, de propagation et de persistance de maladies vectorielles telles que la malaria, de recrudescence des épidémies de choléra...

Des solutions devront être dessinées à tous ces nombreux niveaux : aussi bien, par exemple, en terme de sensibilisation et de formation qu'en terme de recherche de molécules innovantes pour guérir des maladies émergentes ou réurgentes.

Par ailleurs, un mécanisme financier mondial – un Fonds mondial de sauvegarde face au changement climatique et pour la justice environnementale – alimenté à partir d'une taxe prélevée sur les pays qui polluent le plus pourra être mis en place afin de financer les recherches et leur opérationnalisation au profit des populations affectées. Au-delà du principe moral sous-jacent à une telle approche, l'intérêt de

cette solution réside dans le fait qu'elle est faisable de manière pratique et qu'elle peut répondre à l'urgence de la situation. Tandis que des mesures pour renverser la tendance du changement climatique ne font non seulement pas encore l'unanimité mais les retombées ne seraient pas visibles dans l'immédiat. S'attaquer à ce chantier constitue en outre une chance inouïe de réconcilier développement et respect de l'environnement pour les populations vulnérables. Il est utile et cohérent de considérer le facteur environnemental désormais dans toute politique de développement et pourquoi pas d'initier une troisième voie d'accès au bien-être économique et social plus soutenable pour tous ? Pour ce qui est de la santé, l'idéal et le défi ultime pour la recherche seraient dans cette optique de favoriser le retour à une vision holistique de la santé ainsi qu'à une approche respectueuse de l'équilibre naturel dans la prévention et le traitement des affections.

Maramé Ndour was born in Dakar, Senegal in 1979. She holds a Master's in Economics and International Relations and a Master's in Political Science Research. She is currently preparing a thesis (PhD) at the Centre for Political Research of the Sorbonne University (CRPS) on the subject of the World Health Organization and access to medicines. Her research topics are: access to medicines, intellectual property and the impact of public-private partnerships for health. Since 2001, she is a member of REFDAF, a network of associations established in Senegal. She participates in the creation of original projects aimed at developing social entrepreneurship for women.